



Critères et processus de sélection des XVIII^{es} Jeux panaméricains de Lima 2019 Équipes canadiennes de volleyball intérieur (hommes et femmes)

Participation et qualification de l'équipe :

Les seuls CNO autorisés à inscrire des athlètes au tournoi de volleyball des XVIII^{es} Jeux panaméricains de Lima 2019 sont ceux reconnus par l'OSP et dont la fédération nationale de volleyball est membre de la FIVB (Fédération internationale de volleyball) et de l'UPV (Union panaméricaine de volleyball).

Selon le quota déterminé par l'OSP, il y aura un maximum de huit (8) équipes de chaque sexe et un maximum de douze (12) joueurs par équipe.

Le processus de qualification pour les Jeux panaméricains de 2019 se trouve en annexe A. Les critères et le processus de sélection de Volleyball Canada ont été établis en fonction des détails de l'annexe A. Si l'UPV ou l'OSP venaient à les modifier, Volleyball Canada serait obligé de les respecter et d'en informer aussitôt ses membres.

Les Jeux olympiques, et le processus de qualification pour les Jeux olympiques, ainsi que les résultats des Jeux panaméricains sont au cœur du programme en 2019.

Personne-ressource :

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des explications sur le présent document, n'hésitez pas à contacter Julien Boucher (jboucher@volleyball.ca).

Mises en candidature :

Pour qu'un athlète soit pris en considération dans la composition de l'équipe canadienne senior de volleyball qui représentera le Canada aux Jeux panaméricains de 2019, les facteurs suivants seront étudiés :

- Recommandation par une association provinciale ou régionale, par le personnel de l'équipe nationale ou des entraîneurs de programmes collégiaux ou universitaires;
- Performance aux compétitions nationales ou internationales ou aux camps de dépistage;
- Performance aux camps de sélection précédents ou actuels;
- Performance dans les programmes de l'équipe nationale précédents.

Admissibilité

Seuls les athlètes respectant les critères ci-dessous sont admissibles à une nomination auprès du Comité olympique canadien en vue d'une sélection dans l'équipe des Jeux panaméricains :

- Être citoyen canadien conformément aux règlements des Jeux panaméricains. Veuillez noter que les athlètes doivent être citoyens canadiens au 15 mai 2019 et être titulaires d'un passeport canadien le confirmant;
- Être titulaire d'un passeport canadien qui vient à échéance le 11 février 2020 ou après;
- Respecter toutes les exigences d'admissibilité de l'OSP, de la FIVB et de l'UPV;
- Signer, retourner et respecter l'Accord de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation de Lima 2019;
- Être membre en règle de Volleyball Canada.

Processus de sélection de l'équipe

Les athlètes choisis pour se joindre à l'équipe nationale senior doivent avoir la capacité d'améliorer la performance du Canada sur la scène internationale. L'entraîneur-chef, avec l'aide de l'entraîneur adjoint et du directeur de la haute performance, choisira les athlètes de la façon suivante :

Volleyball Canada organisera un camp de sélection ouvert à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai 2019.

Après celui-ci, 18 à 24 athlètes seront sélectionnés pour l'équipe nationale senior. La liste préliminaire de 19 ou 20 joueurs exigée pour le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 » des Jeux panaméricains sera annoncée ultérieurement.

Les 12 joueurs qui participeront aux Jeux panaméricains de 2019 seront annoncés au plus tard le 21 juin 2019. Ceux-ci doivent avoir été préalablement nommés dans le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 ». Si un athlète sélectionné se blesse après la date de sélection, un remplaçant pourra être désigné avant l'évaluation préliminaire des Jeux prévue deux jours avant le début des matchs. La décision sera prise en fonction de la gravité de la blessure et de la durée de convalescence en vue d'une récupération complète ou suffisante. Il s'agit d'une décision conjointe du personnel médical de l'équipe nationale, des entraîneurs de l'équipe nationale et de l'athlète. Les remplaçants doivent avoir été préalablement nommés dans le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 ». Les remplacements en raison de blessures après la nomination de l'équipe au COC devront être approuvés par le comité de sélection des équipes du COC. Les remplacements après le 26 juin 2019 doivent également respecter la Politique de remplacement tardif de l'athlète de Lima 2019.

Critères de sélection de l'équipe :

L'entraîneur-chef de l'équipe nationale est responsable de la sélection des athlètes et des nominations dans l'équipe des Jeux panaméricains. Pour ce faire, il consultera les entraîneurs et le directeur de la haute performance de l'équipe nationale. Pour faire son choix, l'entraîneur-chef évaluera l'expertise et le potentiel des athlètes en fonction des critères suivants :

- Le niveau d'habiletés individuelles, les compétences tactiques et le potentiel physique de se développer avec un entraînement intensif pour atteindre un calibre international;
- La dynamique de l'équipe;
- Le développement et la planification du programme de l'équipe nationale en vue de l'avenir.

Considérations propres aux sports d'équipe

- Capacité à travailler avec efficacité au sein d'une équipe;
- Engagement à communiquer avec les autres joueurs et le personnel de l'équipe;
- Faculté de modifier ses préférences individuelles et de changer pour répondre aux besoins du groupe et s'adapter aux stratégies des entraîneurs;
- Ouverture à travailler dans le rôle ou les rôles assignés;
- Ouverture à accepter la durée de l'entraînement et le lieu imposé par le programme national.

Considérations physiques

- Les essais sur place serviront à mesurer :
- Le développement des capacités aérobiques (mesuré par le test de Léger ou un autre test semblable);
- Démonstration de la puissance et de la rapidité (mesuré par des sauts, des sauts sur bloc, des sauts verticaux et des tests d'athlétisme, ou autres tests semblables);
- Force et puissance des membres supérieurs (lancer de ballon lesté ou autres tests semblables);
- Abdominaux (redressement assis avec métronome ou autres tests semblables);
- Souplesse, vitesse et agilité suffisantes;
- Grandeur et portée debout;
- Engagement envers les programmes de conditionnement physique et de rééducation assignés pendant l'année et amélioration du résultat aux tests. Pour les jeunes athlètes qui font leur entrée dans le programme de l'équipe nationale, il s'agit de la priorité.

Compétences techniques

Niveau actuel et niveau potentiel. Les facteurs biomécaniques limitants qui pourraient entraver le développement seront pris en considération.

- Maîtrise exceptionnelle du ballon;
- Application des habiletés au jeu et en compétition et ensemble des aptitudes;
- Habiletés propres à la position (ailier droit et gauche, centre, passeur et libéro);
- Besoins et composition de chacune des équipes.

Habiletés tactiques

- Capacité de lire le jeu et de répondre aux différentes situations;
- Capacité à prendre la bonne décision sous pression;
- Incorporation des tactiques individuelles relatives au poste et de l'équipe demandées par les entraîneurs ou le

- manuel;
- Flexibilité et capacité à s'adapter à toutes les situations sur le terrain.

Habiletés mentales

Une importance sera également accordée aux athlètes prédisposés au succès individuel et au succès de l'équipe en raison de qualités comme : une solide éthique de travail démontrée à l'entraînement et en préparation physique, de l'assurance, du leadership démontré par la capacité à bien travailler en équipe (avec les nouveaux joueurs et les entraîneurs), la capacité à appliquer ses habiletés au jeu et en compétition et une attitude positive.

Autres considérations

- S'engager à participer au volleyball international;
- Adopter un mode de vie qui permet de satisfaire aux exigences d de l'entraînement, de la préparation et des compétitions internationales;
- Reconnaître les responsabilités qui incombent à votre engagement en tant qu'individu et membre du programme de l'équipe nationale, ainsi que le potentiel et l'importance d'être un modèle pour le sport et le pays;
- Démontrer des traits de personnalité qui encouragent la réussite internationale comme :
 - La motivation et la responsabilisation
 - La détermination et l'engagement envers les objectifs personnels et ceux du programme
 - Prise de décision efficace, coopération et flexibilité.

La sélection tiendra aussi compte des besoins de l'équipe (p. ex. : position, etc.), le segment du cycle de compétitions, les départs à la retraite et la volonté de déménager au centre d'entraînement de l'équipe nationale.

Questions médicales

- Les athlètes feront un bilan de santé complet avec leur médecin de famille ou le médecin de l'équipe nationale avant de prendre part à nos programmes. L'équipe médicale effectuera une évaluation complète de la musculature de l'athlète, qui subira également d'autres tests si nécessaire.
- Toute blessure sportive antérieure ou condition potentiellement mortelle en raison des exigences physiques du sport sera considérée lors du processus de sélection si le personnel médical la juge importante.
- Les athlètes devront travailler aussi fort pour se remettre d'une blessure que lorsqu'ils sont sur le terrain, notamment en suivant les programmes de réadaptation et de récupération prescrits par le personnel médical et les entraîneurs.

Processus d'appel de l'athlète :

Si un athlète souhaite faire appel d'une décision relative à la procédure de sélection et de nomination de Volleyball Canada, cet appel sera traité selon le système suivant. La procédure détaillée est documentée dans la Politique d'appel de VC dont un exemplaire se trouve sur le site Web de VC à l'adresse suivante :

https://www.volleyball.ca/uploads/About/Governance/Policies/FR/VC_Appeal_Policy_FEB_28_2017_FR.pdf

1. Avant tout appel, le différend sera d'abord présenté, pour examen, au comité de l'éthique de Volleyball Canada. Ce processus se déroule en sept (7) jours et il a pour but de résoudre le différend le plus tôt possible.
2. Si l'examen du comité de l'éthique ne résout pas le différend, Volleyball Canada nommera un gestionnaire de cas qui veillera à la gestion et à l'administration de l'appel en vertu de cette politique. Le gestionnaire de cas a la responsabilité d'assurer l'équité de la procédure en tout temps en vertu de cette politique et d'appliquer cette dernière en temps opportun.
3. En dernier lieu, si l'appelant n'est toujours pas satisfait du résultat, il peut porter son appel devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Ce processus ne peut être enclenché qu'à la fin du processus interne d'appel de Volleyball Canada tel qu'il est décrit aux points (a) et (b). L'information sur le Centre de règlement des différends sportifs du Canada est affichée sur son Web à l'adresse suivante : <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/accueil>.

Circonstances imprévues :

Dans des situations où des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective des critères de sélection de l'équipe des Jeux panaméricains de 2019, le comité de la haute performance de Volleyball Canada se réserve le droit de dicter la marche à suivre appropriée.

ANNEXE A

PROCESSUS DE QUALIFICATION POUR LES XVIII^{es} JEUX PANAMÉRICAINS EN 2019.

Le processus de qualification comptera huit (8) places, à combler comme suit :

1. Pays hôte (Pérou)

2. Cinq (5) places à attribuer parmi les équipes nationales qui participent à la **Coupe panaméricaine de 2018**, quelles que soient leur confédération continentale et leur affiliation à la NORCECA ou à la CSV. Les cinq meilleures équipes nationales au classement final seront qualifiées.

3. Une (1) place à attribuer lors du tournoi de qualification finale pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019, parmi les équipes nationales non qualifiées de la Confédération sud-américaine de volleyball (CSV) ayant préalablement participé à la XVII^e Coupe panaméricaine féminine de 2018.

Ce tournoi de qualification peut être organisé en vertu d'un des systèmes de compétition suivants :

a) Un tournoi de qualification final à quatre équipes pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019, disputé entre les équipes nationales non qualifiées de la CSV ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et potentiellement une équipe nationale en développement de la CSV qui ne participe pas à la XVII^e Coupe panaméricaine féminine de 2018 à titre d'équipe invitée.

b) Un tournoi de qualification final aller-retour entre les équipes nationales non qualifiées de la CSV ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et, si nécessaire, une équipe nationale en développement issue de la CSV et qui ne participe pas à la Coupe panaméricaine de 2018 à titre d'équipe invitée.

c) Une série finale à un (1) ou trois (3) matchs entre les équipes nationales non qualifiées de la CSV ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et, si nécessaire, une équipe nationale en développement issue de la CSV et qui ne participe pas à la Coupe panaméricaine de 2018 à titre d'équipe invitée.

d) La Confédération sud-américaine de volleyball (CSV) peut aussi déterminer, par une évaluation technique appropriée, la possibilité pour l'équipe nationale issue de la CSV ayant obtenu le meilleur classement final à la Coupe panaméricaine et qui n'est pas qualifiée parmi les cinq (5) meilleures équipes nationales de se qualifier pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019 qui se tiendront à Lima au Pérou, sans qu'elle ne soit obligée de participer à un tournoi de qualification supplémentaire.

4. Une (1) place à attribuer lors du tournoi de qualification finale pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019 parmi les équipes nationales non qualifiées de la NORCECA ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018.

Ce tournoi de qualification peut être organisé en vertu d'un des systèmes de compétition suivants :

a) Un tournoi de qualification final à quatre équipes pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019, disputé entre les équipes nationales non qualifiées de la NORCECA ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et potentiellement une équipe nationale en développement, issue de la NORCECA et qui ne participe pas à la XVII^e Coupe panaméricaine de 2018, à titre d'équipe invitée.

b) Un tournoi de qualification final aller-retour entre les équipes nationales non qualifiées de la NORCECA ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et, si nécessaire, une équipe nationale en développement issue de la NORCECA qui ne participe pas à la Coupe panaméricaine de 2018 à titre d'équipe invitée.

c) Une série finale à un (1) ou trois (3) matchs entre les équipes nationales non qualifiées de la NORCECA ayant préalablement participé à la Coupe panaméricaine de 2018, et, si nécessaire, une équipe nationale en développement issue de la NORCECA qui ne participe pas à la Coupe panaméricaine de 2018 à titre d'équipe invitée.

d) La NORCECA peut aussi déterminer, par une évaluation technique appropriée, la possibilité pour l'équipe nationale issue de la NORCECA ayant obtenu le meilleur classement final à la Coupe panaméricaine et qui n'est pas qualifiée parmi les cinq (5) meilleures équipes nationales de se qualifier pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019 qui se tiendront à Lima au Pérou, sans qu'elle ne soit obligée de participer à un tournoi de qualification supplémentaire.

Note I : Les équipes nationales qui participent au tournoi continental de qualification final à quatre équipes pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019 doivent avoir pris part à la Coupe panaméricaine de 2018, peu importe leur confédération, qu'il s'agisse de la CSV ou de la NORCECA, sauf dans le cas de l'équipe nationale en développement invitée. La participation, au minimum, de quatre (4) équipes nationales est obligatoire pour la validation du tournoi.

Note II : Si une des équipes qualifiées ne confirme pas sa participation ou se retire après s'être inscrite, l'équipe qui la suit au classement continental serait alors admissible à participer. Les équipes nationales non qualifiées en vertu des systèmes de qualification susmentionnés ne seront pas admissibles à participer aux XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019.

Note III : Une équipe nationale en développement est une équipe qui n'a pas encore participé aux Jeux panaméricains.

Note IV : Les équipes de la NORCECA et de la CSV qualifiées pour les XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019 doivent respecter les conditions de participation pour être admises par l'OSP au tournoi féminin de volleyball des XVIII^{es} Jeux panaméricains de 2019. Elles seront séparées en différents groupes selon les critères de l'UPV comme l'indiquent les manuels de compétition et les règlements de la CSV, de la NORCECA et de l'UPV.